

Du 24 au 28 juin
2024

SOMMAIRE

- The Conversation - Les jeunes rurales face aux études supérieures : au-delà du déterminisme territorial, le milieu social et le genre (11/06)
- The Conversation - Déserts médicaux : les généralistes s'installent en zone rurale s'ils y ont vécu ou étudié (23/06)
- Localtis - Ingénierie des petites communes : un rapport sénatorial propose la création d'un fonds national dédié (24/06)
- La gazette des communes - Législatives : le millefeuille territorial au centre des critiques (25/06)
- L'Est Républicain - Gestion de l'eau : les élus mobilisés (23/06)
- Le courrier des maires - Les élus locaux doivent-ils s'emparer des cahiers de doléance de 2019 (juin/juillet 2024)
- Le pays Roannais - Non labellisée France Ruralité Revitalisation (27/06)
- Le pays Roannais - Six communes écartées du dispositif France Ruralités Revitalisation (27/06)
- Le Monde - Législatives 2024 : dans le Vaucluse, « c'est bien gentil de voter pour les racistes, mais qui va venir travailler dans nos terres ? » (27/06)
- Ouest-France - REPORTAGE. Législatives : la santé loin des villes, entre débrouille et colère électorale (21/06)



Veillez ne pas diffuser cette revue de presse mais la considérer pour votre seule information, en vertu des articles L121-1 et L122-1 du Code de propriété intellectuelle protégeant les auteurs et leurs œuvres.

The Conversation - Les jeunes rurales face aux études supérieures : au-delà du déterminisme territorial, le milieu social et le genre (11/06)

À résultats scolaires égaux, voire meilleurs, les bacheliers originaires des espaces ruraux se dirigent en moyenne moins vers les filières prestigieuses et l'enseignement supérieur que leurs homologues urbains.

Connu depuis un certain nombre d'années, ce phénomène a suscité différentes explications. Il serait lié à une offre locale insuffisante, à une composition sociale plus populaire en moyenne, mais aussi à une « auto-censure » et un « manque d'ambition ».

Cette dernière approche a fait l'objet de diverses appropriations. Ainsi, certaines associations ambitionnent d'« informer, motiver » les lycéens pour contrer ces difficultés d'accès. Un objectif porté également par le programme expérimental « Territoires éducatifs ruraux », piloté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui entend « développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales éloignées ».

Prendre en compte la dimension spatiale de ce phénomène social constitue sans nul doute une avancée importante dans le débat. Néanmoins, ce diagnostic d'un « déficit d'ambition » des jeunes ruraux présente deux écueils. D'une part, le risque est grand de tomber dans une forme de déterminisme spatial aveugle aux effets d'autres variables comme l'origine sociale ou le genre. D'autre part, en se focalisant sur la demande d'études supérieures, on minimise le rôle, pourtant essentiel, des politiques publiques qui construisent l'offre universitaire et se doivent d'en assurer l'accessibilité matérielle au plus grand nombre.

Les contraintes spatiales de l'offre universitaire

La question de la géographie de l'offre d'études supérieures et de ses effets sur les parcours scolaires a fait l'objet, ces dernières décennies, d'une attention particulière, à la fois dans le champ académique et politique.

Ainsi, dans la continuité de la loi Savary de 1984, qui vise à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, le plan « Université 2000 » (1991-1995) va donner naissance à la construction d'antennes délocalisées des universités et de départements d'IUT dans un grand nombre de villes moyennes. L'objectif est alors d'éviter la saturation des établissements existants, mais également de proposer une offre de proximité aux bacheliers éloignés des grandes agglomérations.

Cette nouvelle offre va contribuer à répondre et à encadrer la demande, croissante, d'études supérieures des jeunes ruraux. Cependant, elle reste, malgré ces politiques de déploiement territorial, moindre que dans les grandes villes. Bien davantage que les effets d'une « auto-censure » ou d'un « manque d'ambition », il faut donc appréhender ces inégalités territoriales comme le reflet de la géographie contrastée de l'enseignement supérieur, caractérisée par une concentration des formations, en particulier les plus légitimes, dans les grandes villes.

L'institution scolaire participe, en outre, à façonner ces aspirations à la poursuite d'études supérieures en travaillant à les faire correspondre à l'offre locale, en particulier au sein des lycées professionnels où sont surtout scolarisés des jeunes de classes populaires. Cette tendance semble moins affecter les bacheliers généraux, plus souvent issus des classes moyennes et supérieures et qui ont donc pu bénéficier, à ce titre, d'une socialisation à l'émigration étudiante.

Le coût de l'éloignement vers les grandes agglomérations

Si l'offre locale de formation et d'emploi joue un rôle non négligeable dans la façon dont les aspirations des jeunes se construisent, cette influence est indissociable du milieu social de ces jeunes. En effet, ce sont avant tout les enfants des classes populaires, surreprésentés dans ces territoires ruraux, qui sont écartés de la poursuite d'études. Le déterminisme spatial opposant « jeunes des villes » préparées à des études universitaires particulièrement rentables et « jeunes des champs » doit donc être reconsidéré au regard des rapports sociaux de classe qu'il tend parfois à masquer.

Les freins que rencontrent ces jeunes sont d'abord d'ordre matériel, dans un contexte où l'éloignement de l'offre d'enseignement supérieur implique généralement la décohabitation parentale. Les ressources modestes des jeunes de

classes populaires favorisent un attrait pour les études supérieures courtes, rapidement rentables sur le marché du travail. Toutefois, malgré leur répartition sur le territoire, ces formations courtes, sélectives (BTS, DUT), impliquent souvent des déménagements.

Cet éloignement est plus important encore pour les licences qui sont prisées par une partie de ces jeunes populaires et concentrées dans les grandes agglomérations. En l'absence de soutiens publics suffisants, nombreux sont ceux et celles qui doivent exercer un emploi salarié en parallèle de leurs études.

Ces coûts de l'éloignement vers de grandes agglomérations sont aussi d'ordre culturel et symbolique. Poursuivre ses études implique de s'éloigner de ses proches, mais aussi de renoncer à des activités et des sociabilités que ces jeunes ne retrouveront pas en ville. De même, l'expérience de la « grande ville » et l'aisance à s'y déplacer sont socialement situées, les jeunes étant inégalement familiers de ces espaces ?

Par conséquent, certains cherchent à revenir sur leur territoire d'origine dès que possible et sont peu intégrés à des sociabilités étudiantes onéreuses. Les sacrifices personnels que représente la poursuite d'études fragilisent alors leurs parcours universitaires. Pour d'autres, dont le mode de vie est plus profondément transformé par l'émigration étudiante, le retour sur leur territoire d'origine peut être contraint par les difficultés matérielles à l'entrée sur le marché du travail et s'accompagne d'un réajustement à la baisse des aspirations professionnelles.

Les parcours de ces jeunes qui reviennent, leurs récits de conditions d'études particulièrement difficiles, ou d'études finalement peu rentables professionnellement, ont valeur d'exemple dans leur entourage. Ils participent à censurer les aspirations, en l'absence d'offre de proximité suffisante pour mener des études tout en bénéficiant de ressources locales (hébergement chez les parents, réseaux d'interconnaissance pour trouver un stage ou un emploi étudiant), ou d'aides publiques permettant de compenser les coûts associés à l'émigration étudiante (bourses, logements étudiants, etc.).

Une censure sociale genrée

La censure sociale qui pèse sur les parcours scolaires des jeunes ruraux de classes populaires est également genrée. En effet, les filles y poursuivent des cursus scolaires plus longs que les garçons du même milieu social. Ces aspirations scolaires fortes des filles de classes populaires sont indissociables des difficultés qu'elles anticipent sur le marché du travail en l'absence de diplôme, amplifiées dans les territoires ruraux. Dès le secondaire, les jeunes femmes de classes populaires y trouvent moins d'opportunités de formations professionnelles. Elles se retrouvent alors dans un plus petit nombre de filières, qui offrent moins de débouchés, à la fois en termes d'emploi et de poursuites d'études à proximité.

Aspirant davantage à poursuivre leurs études, mais disposant de moindres possibilités à proximité, ces filles de classes populaires sont par conséquent plus nombreuses à quitter ces territoires ruraux, quand leurs frères atteignent plus facilement la stabilité professionnelle dans leur territoire d'origine. Ce sont donc elles qui sont en première ligne face à la dégradation des conditions de vie étudiante et voient leurs itinéraires encore fragilisés par une normalisation croissante des parcours, liée à la montée d'une logique de sélection à l'Université.

En outre, si l'émigration étudiante se fait au prix d'investissements conséquents, quel que soit le sexe de ces jeunes issus de familles populaires, le départ des filles est particulièrement coûteux en raison de leur participation à l'économie domestique. En effet, nombre de ces jeunes femmes restent fortement impliquées dans une entraide familiale genrée, y compris lorsqu'elles envisagent de s'installer à long terme dans leurs villes étudiantes. Indissociable du retrait de l'État de ces territoires, leur travail domestique constitue une puissante force de rappel, qui vient s'ajouter aux difficultés scolaires, matérielles et aux coûts affectifs de l'éloignement de ses proches.

Le discours sur « l'autocensure des jeunes ruraux » traduit donc les injonctions contradictoires qui pèsent sur une partie de ces jeunes, et en particulier les femmes des classes populaires rurales. Ces jeunes femmes expérimentent au quotidien les contradictions entre la norme des études longues, largement diffusée dans les classes populaires, et les contraintes matérielles qu'elles doivent surmonter pour mener à bien ces études.

Dans ce contexte, parler d'« auto-censure » peut présenter la vertu de souligner l'appropriation inégale de cette norme des études longues. Pour autant, ce vocable conduit également à responsabiliser les jeunes pour qui les contraintes matérielles font obstacle à la poursuite d'études et, en miroir, à laisser dans l'ombre la question de l'insuffisance des politiques publiques (bourses, logements CROUS, développement d'une offre de proximité...) dont la mission est pourtant d'assurer un accès inconditionnel à ce service public qu'est l'université.

The Conversation – Déserts médicaux : les généralistes s’installent en zone rurale s’ils y ont vécu ou étudié (23/06)

Trouver un médecin généraliste en France peut ressembler à un vrai parcours du combattant. Des études montrent que cette réalité est encore plus difficile dans les zones rurales.

Difficultés à trouver un généraliste : s’inspirer d’autres pays

La France est loin d’être un cas isolé, mais les causes de ce problème varient d’un pays à l’autre.

En Australie, la population des médecins généralistes est vieillissante et les villes régionales sont très éloignées les unes des autres. Au Canada, seuls 8,5 % des médecins généralistes travaillent dans des zones rurales mais ils soignent 18 % de la population.

En France, d’après les projections de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques), le nombre de médecins généralistes va continuer à baisser jusqu’en 2024. Il faudra attendre 2035 pour retrouver les effectifs de 2021.

La répartition géographique des médecins généralistes est très inégale sur le territoire. Aujourd’hui, c’est dans les zones rurales que vivent en majorité les populations qui pâtissent d’un manque d’accès aux généralistes.

Peu de données françaises existent concernant les facteurs qui influencent l’installation et le maintien des médecins généralistes en milieu rural. Il est par exemple démontré en Australie, au Canada et au Royaume-Uni, que certains facteurs sociaux ont une plus grande influence que des facteurs matériels ou financiers.

Cependant, la diversité des systèmes de santé et des définitions d’une zone rurale diffère selon les pays, et notamment en France où les zones rurales sont plus densément peuplées. L’extrapolation à la France des résultats de ces pays géographiquement différents est donc difficile.

Selon une étude de 2020 portant sur l’Australie, le Canada et les États-Unis, les médecins généralistes ayant passé leur enfance en zone rurale sont plus susceptibles d’y exercer.

Parmi les autres facteurs retrouvés, citons le fait de vivre une relation stable, d’avoir des enfants d’âge préscolaire ou à l’école primaire, et le fait d’être intéressé par la ruralité avant même de commencer les études de médecine. Le fait d’avoir effectué des stages de formation et des remplacements en milieu rural joue aussi.

Les limites des incitations financières à la française

À ce jour, en France, ce sont surtout des incitations matérielles et financières qui visent à encourager les médecins généralistes à venir s’installer dans les zones de pénurie. Ces mesures n’ont été que modérément efficaces, car elles ne prenaient pas en compte les aspects sociaux et créaient des effets d’aubaine, sans stabilité dans le temps des installations.

Identifier les facteurs associés à l’exercice des médecins généralistes en milieu rural peut contribuer à déterminer les stratégies qui facilitent l’installation et le maintien des médecins généralistes sur ces territoires.

Comparer les trajectoires de médecins ruraux et urbains français

L’étude que nous avons publiée récemment dans une revue scientifique internationale concernait la ruralité, telle que définie par l’Insee, qui est basée sur le nombre d’habitants de la commune, la continuité du bâti, et l’influence des villes voisines.

Cette définition géographique diffère de celle de la « zone démographiquement sous-dense », souvent appelée désert médical, qui est une entité déterminée par un processus de concertation et d’analyse de l’offre et du recours aux soins mené à échéances régulières par chaque Agence régionale de santé.

Les zones sous-denses peuvent aussi bien être localisées en zone urbaine que rurale. Mais la grande majorité des zones sous-denses sont situées en zone rurale.

Les zones rurales attirent les praticiens qui y ont vécu

L'étude cas-témoins qui a été menée comparait 2 groupes de médecins généralistes selon leur lieu d'exercice, rural ou urbain. En Bretagne en 2020, 2935 médecins généralistes étaient en exercice dont 370 (12,6 %) en zone rurale.

Tous les médecins ont été destinataires d'un auto-questionnaire portant sur leur parcours de vie personnelle et professionnelle. Un nombre de répondants supérieur à 144 dans chaque groupe permettait de garantir la validité statistique de l'étude.

Les médecins du groupe rural (146 répondants) et urbain (195 répondants) étaient comparables en âge et en sexe, ce qui permettait de les comparer sur les variables d'intérêt. Les médecins des zones rurales avaient davantage vécu pendant leur enfance en zone rurale que les médecins urbains. Leurs conjointes ou conjoints avaient également grandi ou travaillaient en zone rurale.

Les médecins ruraux avaient effectué au moins un stage en zone rurale durant les 6 premières années de leur formation médicale. Ils avaient effectué des remplacements au moins 3 mois en zones rurales. Tous ces résultats étaient significatifs sur le plan statistique.

En sommes, l'installation d'un médecin généraliste en zone rurale est favorisée par au moins l'un de ces facteurs : y avoir vécu, étudié, ou remplacé.

Par ailleurs, les conjointes et conjoints des médecins généralistes ruraux sont plus susceptibles d'être issus du milieu rural que celles et ceux des médecins urbains. Notre étude révèle ainsi que les partenaires et les conjointes ou conjoints des médecins généralistes ruraux sont plus susceptibles de travailler dans les zones rurales que ceux des médecins généralistes urbains.

Cela montre qu'il est important de ne pas se concentrer uniquement sur le médecin généraliste, mais de tenir compte également de sa famille et des opportunités professionnelles pour sa conjointe ou son conjoint.

Quelles politiques pour attirer des étudiants issus de la ruralité ?

L'origine rurale des médecins généralistes est un facteur d'installation en territoires ruraux. Les universités américaines sélectionnent une partie de leurs étudiants sur leur origine rurale, et ont montré que ces étudiants choisiront davantage la spécialité de médecine générale et retourneront exercer dans un territoire rural.

Une autre étude rapporte qu'en Australie, pour attirer les étudiants ruraux, la plupart des écoles de médecine leur attribuaient jusqu'à 25 % des places.

En France, depuis quelques années, plusieurs facultés de médecine proposent de décentraliser les enseignements de la première année des études de santé vers des villes périphériques, pour y préparer le concours d'entrée en 2e année de médecine. C'est par exemple le cas à Pontivy, rattaché à la faculté de médecine de Rennes, et à Périgueux pour Bordeaux.

Elles espèrent ainsi lever certains freins à venir étudier sur les sites hospitalo-universitaires. L'impact sur les profils de recrutement et les orientations professionnelles futures sera évaluable dans quelques années.

Autre levier : des stages universitaires dans les territoires ruraux

En France, la loi de 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé préconise un stage de médecine ambulatoire en zone sous-dense, sans le rendre obligatoire.

Le déploiement des stages universitaires des étudiants en médecine dans les territoires ruraux devrait encore être renforcé, car c'est un facteur prouvé d'installation future en zone rurale. La réalisation de tels stages s'est d'ailleurs révélée efficace dans de nombreux pays : aux États-Unis, au Canada, au Japon ou encore en Australie.

En Chine, une université a mis en place un programme d'enseignement médical gratuit en milieu rural dont 100 % des diplômés ont ensuite exercé en milieu rural, contre 1,06 % pour les autres diplômés. Une université japonaise, elle, oblige ses étudiants à effectuer un stage rural post-universitaire de neuf ans. À la suite de cette période, cela multiplie par quatre le maintien dans les zones rurales.

Favoriser aussi les remplacements de généralistes en zones sous-denses

Les remplacements en milieu rural d'au moins trois mois favorisent aussi le fait d'exercer dans une zone rurale. Ces résultats concordent avec ceux d'une étude canadienne montrant que 44,6 % des médecins généralistes choisissent d'exercer dans une région où ils ont déjà travaillé en tant que remplaçants.

Là encore, des mécanismes facilitateurs portés par les collectivités (un hébergement par exemple), ou des mécanismes conventionnels, pourraient favoriser la venue prolongée de remplaçants sur des bassins de vie ruraux. Proposer des solutions qui s'appuient sur des données probantes

Sur les sujets liés aux difficultés d'accès aux soins, à la démographie médicale et aux zones sous-denses françaises, les propositions de solutions répondent trop souvent, et de manière hâtive, en s'appuyant sur des idées non évaluées, des opinions non validées ou des erreurs qui se voient reproduites. De trop rares propositions s'appuient sur des données probantes.

Charge aux décideurs de se rapprocher du monde académique pour s'emparer des données issues du terrain, en concertation avec les acteurs professionnels et les usagers, qui ont été validées selon une démarche scientifique rigoureuse.

Localtis - Ingénierie des petites communes : un rapport sénatorial propose la création d'un fonds national dédié (24/06)

Dans un rapport, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat propose plusieurs recommandations pour pallier le désengagement de l'État dans l'ingénierie de proximité. Elle préconise la création d'un fonds national dédié.

Créer un fonds national dédié à l'ingénierie des petites communes. C'est l'une des propositions du rapport d'information "flash" sur "L'ingénierie des petites communes" de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, déposé le 14 juin 2024. Ce fonds serait abondé par une cotisation sur l'investissement des collectivités à hauteur de 0,1%, proposent ainsi Daniel Gueret, sénateur Les Républicains d'Eure-et-Loir, et Jean-Jacques Lozach, sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Creuse, à l'image de ce que soutient depuis plusieurs années l'Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays. L'ANPP plaide ainsi pour une contribution à hauteur de 1% des volumes financiers dédiés aux politiques d'investissement pour le financement de l'ingénierie territoriale (voir notre article du 30 avril 2021).

Une ingénierie publique "à la fois limitée et fragmentée"

Le rapport sénatorial met en avant le désengagement de l'État dans le domaine de l'ingénierie de proximité, "dont les prémices remontent à 2001", rappellent-ils et touchent particulièrement les 85% de communes comptant moins de 2.000 habitants. Une ingénierie publique qui est "à la fois limitée et fragmentée", constatent les sénateurs à la suite d'une quinzaine de témoignages d'élus locaux et d'acteurs de l'ingénierie publique. Et cela, malgré quelques "oasis" : les conseils départementaux, qui se sont affirmés comme des acteurs clés de l'accompagnement des petites communes avec une palette de prestations gratuites et payantes, et le programme "Villages d'avenir", lancé en juin 2023 et piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour venir en aide aux communes de moins de 3.500 habitants. Mais même concernant ce programme qui va accompagner pour une première vague près de 2.500 communes (voir notre article du 9 janvier 2024), les sénateurs voient des points faibles, comme l'absence d'enveloppe financière dédiée au financement des projets, un manque de clarté dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des communes dans la phase de mise en œuvre opérationnelle et la durée d'accompagnement (entre 12 et 18 mois) qui est inférieure au temps de maturation des projets.

La logique de guichet unique

Au-delà du fonds proposé dans le rapport qui permettrait de pérenniser les financements et de favoriser ainsi la planification des projets, les sénateurs souhaitent le déploiement de la logique de "guichet unique" pour les élus. "L'ANCT qui procède à un recensement des offres de service des opérateurs afin d'en établir une cartographie, doit en particulier assurer la cohérence de ses interventions avec les autres opérateurs nationaux", insistent-ils.

Autre proposition : faire en sorte que les dépenses en ingénierie d'animation soient comptées parmi les dépenses éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), car celles-ci revêtent un caractère décisif pour la pérennité des projets. Ils reprennent en ce sens l'une des 50 propositions du Sénat pour le plein exercice des libertés locales du 2 juillet 2023.

Éviter la création d'une ingénierie à deux vitesses

Les sénateurs estiment qu'il faut renoncer au caractère systématique des appels à projets, dont le recours "pénalise les communes qui ne disposent pas de la capacité administrative et technique nécessaires pour y répondre", et notamment pour la phase amont des projets. Il s'agirait de donner une priorité aux communes candidates mais non retenues dans l'étude de leur dossier pour la prochaine cohorte qui devrait être annoncée fin 2024.

Les auteurs du rapport considèrent aussi qu'il faut diffuser les bonnes pratiques, à l'image de ce que fait le réseau Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable (Bruded) avec la mise en relation de 270 collectivités issues de 40 départements, ou de l'ingénierie mutualisée dans le cadre du programme 1.000 cafés.

La gazette des communes - Législatives : le millefeuille territorial au centre des critiques (25/06)

À quelques jours des élections législatives, la question de la suppression d'un échelon territorial refait surface, avec Emmanuel Macron et le Rassemblement national en tête de file des critiques contre le millefeuille territorial. La Gazette des communes s'est plongée dans les programmes des trois blocs sur la décentralisation : qu'est-ce qui attend les collectivités après le 7 juillet prochain ?

La petite musique de la suppression d'un échelon territorial est de retour. À l'approche des élections législatives du 30 juin et 7 juillet, le « millefeuille » est au cœur des attaques, de la part d'Emmanuel Macron, comme du Rassemblement national.

L'occasion de se pencher sur les programmes des trois principaux blocs, avec le Nouveau Front Populaire, s'agissant de la décentralisation.

« Une simplification du millefeuille territorial »

Du côté du bloc « Ensemble pour la République » dirigé par le Premier ministre Gabriel Attal (1), le projet défend « une simplification du millefeuille territorial en poursuivant la déconcentration de l'État et en permettant aux collectivités de réaliser des économies de fonctionnement en regroupant davantage leurs compétences ».

Peu de surprise. La proposition est dans la droite ligne de la clarification des compétences à tous les étages proposée par le rapport d'Eric Woerth, remis dix jours avant les élections européennes. Fusion des différentes catégories d'intercommunalités, suppression de la métropole du Grand Paris, retour du conseiller territorial... le rapport « Woerth » était assez clair sur les intentions du président de la République. Même si depuis ce dernier semble vouloir aller plus loin en cas de majorité post 7 juillet.

Lors d'une conférence de presse aux allures de lancement de campagne, le 12 juin, le chef de l'Etat a estimé d'entrée qu'il « faudra supprimer un échelon territorial », ce qu'écartait Eric Woerth dans son rapport. « Il y a trop de niveaux de compétences qui s'enchevêtrent », s'est-il justifié.

Le président de la République veut un « bloc communal » et un « bloc territorial » composé des départements et des régions, avec l'instauration d'un élu commun : le conseiller territorial. Il souhaite « rouvrir la question de ces grandes régions » mises en place en 2014-2015 à l'époque où il était secrétaire général adjoint de l'Élysée, puis ministre de François Hollande.

Pour Olivier Duperon, professeur de droit public à l'université de Reims et directeur du master droit des collectivités territoriales, l'explication de ces différences vient du « décalage entre la commande présidentielle et le rapport remis par Eric Woerth ». « Emmanuel Macron n'a pas la culture de la décentralisation et des corps intermédiaires. Cela ne fait pas partie de son logiciel. Il est plutôt sur une logique de concentration des pouvoirs en considérant que les nombreux échelons sont sources de perte de temps, dépenses inutiles et manque d'efficacité », explique-t-il.

Mais cette conception n'est pas forcément partagée par le Modem et Horizons, davantage décentralisateurs. En cas de majorité, Emmanuel Macron et Gabriel Attal devront veiller à ne pas braquer leurs partenaires.

« Supprimer les agences et les régions »

Le programme du Rassemblement national est nettement moins détaillé concernant la décentralisation. Il propose uniquement « de simplifier drastiquement le millefeuille territorial pour réduire la dépense et rendre du pouvoir aux élus de proximité ».

Un discours sur le caractère trop dépensier des collectivités et l'état alarmant des finances publiques finalement pas si éloigné de celui du chef de l'État.

Mais les solutions ne sont pas les mêmes. Lors d'une audition devant les organisations patronales, le 20 juin, Jordan Bardella, accompagné d'Eric Ciotti, qui vient de sceller une alliance pour les législatives avec le RN, ont détaillé leurs propositions.

Ils ont mis en avant « la multiplication des strates administratives et des agences ». Jordan Bardella a expliqué que « le coût de l'État, de la décentralisation et notamment de la multiplication des agences publiques, dont certaines ont une utilité un petit peu douteuse, peuvent être des pistes d'économies envisagées ».

Le président des Républicains a ajouté qu'il était en faveur de la suppression des agences régionales de santé (ARS) et même des régions. « Est-ce que la strate régionale, qui pose des normes et des schémas, est vraiment indispensable ? » a-t-il interrogé.

Jean-Philippe Tanguy a confirmé auprès de la Gazette des communes en affirmant : « C'est une gabegie d'argent public et, avant tout, un guichet qui redistribue des financements ».

Plus globalement, « pour le Rassemblement National, c'est un projet passéiste avec un prisme rural évident et un discours contre les métropoles », estime Olivier Duperon. « L'orientation est clairement communale, marquée par des réticences envers l'intercommunalité et un recul de 30 ans en matière de coopération intercommunale. Ils sont départementalistes dans l'âme », ajoute-t-il.

« Renforcer la démocratie locale et l'unité de la République »

En réponse au feu nourri de critiques contre le millefeuille territorial, le Nouveau Front Populaire (2), tente de prendre le contre-pied.

Cependant, en raison des divergences entre les différents partis de gauche leur « contrat de législature » se limite à « défendre une décentralisation effective en renforçant la démocratie locale dans l'unité de la République ».

« C'est assez classique mais pas très précis », estime Olivier Duperon, qui analyse ce positionnement comme une critique implicite de la politique du président de la République, laquelle, selon lui, ne permet pas une décentralisation réelle et effective. Malgré le manque de détails, il relève néanmoins deux références classiques de la gauche :

- Le renforcement de la démocratie locale (qui s'inscrit dans la défense régulière des initiatives citoyennes, participatives, le vote des étrangers, etc.) ;
- Le maintien de l'unité nationale, visant à limiter les évolutions vers la différenciation pour préserver l'égalité entre les citoyens.

Mais ces grandes orientations ne suffiront pas, en cas de victoire le 8 juillet prochain, à leur donner une feuille de route commune. Ils devront surmonter des désaccords importants, entre autres sur l'organisation territoriale ou l'intégration intercommunale.

Les réponses au questionnaire sur un nouvel acte de décentralisation transmis par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale à chaque groupe parlementaire, et publiées le 10 avril dernier, permet de mesurer le chemin encore à parcourir.

« Alors que le Parti Socialiste a accompagné les actes de décentralisation, La France insoumise, au contraire, est un parti jacobin qui adopte une approche très centralisatrice et verticale dans son propre fonctionnement, avec une conception de l'action publique qui repose principalement sur l'État », analyse Olivier Dupéron.

Concrètement, la France insoumise souhaite « supprimer les métropoles (...) et les méga-régions pour les redécouper à partir des sous-bassins versants » quand, à l'inverse, le Parti socialiste, par l'intermédiaire de la présidente de Régions de France, Carole Delga, s'oppose à un nouveau big bang territorial consistant en un redécoupage des grandes régions.

De même, les socialistes ont voté la loi NOTRe rendant obligatoire le rattachement des communes à un ensemble intercommunal, quant les Insoumis préfèrent défendre « le principe de libre association des communes, sans que cela soit imposé par la loi », expliquait dans nos colonnes en septembre 2023, Antoine Salles-Papou, le responsable de l'école de formation de l'Institut la Boétie (la France insoumise) et conseiller de Jean-Luc Mélenchon.

Peu importe le vainqueur, les promesses de campagne devront dans tous les cas se confronter à la réalité du terrain et aux réticences des associations d'élus. De quoi probablement limiter les ardeurs du prochain gouvernement.

Meuse P.4
Séгур de la santé: encore et toujours des personnels oubliés

la viennoiserie
100% MAIS
C'est m...
le BOULA...
386842100

Meuse

Gestion de l'eau: les élus mobilisés



Refusant de perdre la compétence eau et assainissement au profit des codecom, samedi de nombreux maires de communes rurales sont venus exprimer leur refus devant la préfecture à Bar-le-Duc. Photo Karine Diversay

Bar-le-Duc P.18
Flamme: 30 000 € le passage

Photo Jean-Noël

Le Mag Sup
Les cré gagnen en not

Verdun
Le pré d'un verdu

Photo EF



Symboliquement, les élus ont déposé des flacons contenant l'eau dont leurs communes ont la gestion devant la préfecture.



Plus d'une centaine d'élus ont participé au rassemblement à Bar-le-Duc devant la préfecture de la Meuse.

Meuse

Gestion de l'eau : les élus locaux dans la rue

Conserver la gestion communale de l'eau et de l'assainissement dans les petites communes qui le souhaitent. La bataille engagée par de nombreux élus meusiens se poursuit. Elle vient de prendre la forme d'un rassemblement citoyen sous les fenêtres de la préfecture.

Brixey-aux-Chanoines, Ancerville, Chalaines, Lamorville, Sommedieu, Sauvigny, Chalaines Trémont-sur-Saulx, Levoncourt, Mécrin, Boviolles...

Comme on égrène une liste de morts, ce samedi 22 juin en milieu de matinée, plus d'une centaine d'élus municipaux sont venus égrèner les noms de petites communes rurales qui entendent lutter contre un pan de la loi NOTRE.

En 2026, la loi prévoit le

transfert de la compétence eau et assainissement de ces petites communes vers les intercommunalités.

Des réunions à l'action

Au fil des ans, la fronde a pris de l'ampleur, « un comité eau a été créé autour des communes de Saint-Maurice, Vaux-lès-Palameix et Lamorville », rapporte Anne-Sophie Larminy, élue de Saint-Maurice.

Écharpes tricolores et détermination en bandoulière, les élus ne sont pas arrivés les mains vides devant la préfecture samedi matin.

Dans une main, des flacons contenant de l'eau de leurs communes qu'ils ont déposés devant la préfecture, en symbole de leur mobilisation.

Et dans l'autre, plus d'un millier de pétitions signées par les habitants de nombreu-

ses communes. Toutes destinées au préfet, le représentant de l'État dans le département.

Garantir des prix bas

Pour les élus, ces pétitions n'avaient rien de symboliques. « Refuser de perdre la compétence eau et assainissement dévolue depuis toujours à nos communes, c'est pour pouvoir gérer le prix, garantir le prix le plus bas à nos administrés. Nous, c'est l'intérêt de l'abonné que l'on voit », revendique Jean-Michel Langard, maire de Burey-la-Côte.

Voir le prix de l'eau augmenter, c'est d'ailleurs ce qui a incité Eric Vallenet qui possède une résidence secondaire à Vaux-lès-Palameix à rejoindre les élus à Bar-le-Duc. « Et puis notre eau, elle vient de la forêt, elle est très pure. »

Pas de réseaux fuyards

Les uns après les autres, plusieurs élus ont exprimé satisfactions : « Notre eau est gérée correctement au niveau financier. Il y a un budget annexe dédié avec des excédents qui permet de prévoir des travaux. »

« Il n'est pas question que les régies passent à la trappe », « on n'est pas hostiles aux codecoms, mais la compétence eau est une des dernières qui nous reste », « s'il y a transfert, notre eau coûtera au minimum deux fois plus cher... pouvait-on entendre dans l'assemblée. »

Premier adjoint au maire



Les élus craignent que l'eau devienne une source de profit pour des grands groupes privés à qui les gestions pourraient être confiées.

de Lamorville, Jean-Paul Grunblatt n'a pas peur des comparaisons : « Les petites communes n'ont pas de réseaux fuyards. Nous, nous avons 7 % de fuite, l'agglomération de Bar-le-Duc c'est près de 50 % ! »

Et puis, tous le savent, leur réactivité pour faire réparer une panne en travaillant avec des entreprises locales n'aura pas d'équivalent si la gestion de l'eau revient aux intercommunalités. « Nous, on connaît nos réseaux, nos systèmes de

pompages », abonde le maire de Burey-la-Côte. « Comment feront les codecoms si elles doivent intervenir sur trois communes ou fuites en même temps sur plusieurs communes ? » s'interroge le maire d'Ancerville, Alain Canova.

Pire, tous craignent qu'un tel transfert finisse dans les mains de grandes multinationales via des délégations de service public. « Alors que la diversité des réseaux évite le monopole. » À suivre...

• Textes Karine Diversay



La manifestation des élus a pris un relief festif avec cet éléphant tout droit arrivé de Boviolles.



Pour symboliser leur attachement à la compétence eau et assainissement, les élus avaient apporté de leur eau dans les flacons qu'ils ont déposés au pied de la préfecture de la Meuse. Photos Karine Diversay

Objectif: créer une dynamique nationale

La crainte des organisateurs du rassemblement de samedi: « Ne pas être très nombreux. »

La mobilisation finalement importante, plus d'une centaine de personnes - des élus mais aussi des administrés - les a convaincus de la nécessité d'aller plus loin.

« On voit que dans beaucoup de départements ça se

mobilise comme chez nous en Meuse. Mais nous, ce qu'on voudrait, c'est une grande manifestation nationale, tous ensemble, le même jour à Paris. »

Se fédérer au niveau national

Quand? Comment? À l'approche de l'été et face au flou de la future gouvernance de l'État, les élus

meusiens sont dans l'attente.

Toutefois prêts. « On y croit dur comme fer, on va trouver la solution pour se fédérer au niveau national », affirment-ils en chœur.

Ils se projettent déjà vers le mois de septembre pour à nouveau défendre une des dernières compétences municipales.

AU CHAROLAIS
 Spécialité Charolaise - Produits Traditionnels - Meuse - Depuis 1888

C'est le! Nous vous proposons :
 brochettes, pièces de bœuf à griller,
 viandes marinées, salades
 composées faites maison, etc...
 Viandes Françaises

OUVERT LES DIMANCHES MATINS
 134 boulevard de la Rochelle - BAR-LE-DUC
 03 29 76 20 57 - www.aucharolais.com

« Perdre la compétence eau, ce serait perdre de l'argent pour les communes »

Maire de Buxières-sous-les-Côtes et présidente de l'association des maires ruraux de Meuse, Odile Beirens a participé au rassemblement de ce samedi.

« Ce transfert de compétence annoncé pour 2026 est une vraie inquiétude pour les élus des communes rurales, une inquiétude qui s'ajoute à d'autres comme la ZAN (Ndlr: zéro artificialisation nette). »

L'élue locale regrette que « le gouvernement considère que les petites communes gèrent moins bien l'eau et l'assainissement. C'est faux ».

Des petites communes tout à fait capables

Pour étayer son propos, elle livre d'ailleurs quelques données issues d'une étude nationale. « En France, il y a 5 667 communes qui gèrent leur eau, seulement 151 ont un taux de rendement inférieur à 50 %, soit 2,6 % des communes. Sur les 616 intercommunalités qui gèrent l'eau, 22 ont un taux de ren-

dement inférieur à 50 %, soit 3,6. » Pour Odile Beirens, la preuve est faite : « Les petites communes savent gérer, s'occuper de leurs réseaux. Pourquoi les montrer du doigt ? »

Risque d'appauvrissement

La présidente des maires ruraux de la Meuse sait que : « Reprendre la compétence eau aux communes, ce sera pour elles une perte d'argent. » Elle connaît déjà les conséquences : « Cela va encore affaiblir les communes rurales, les appauvrir et augmenter le sentiment d'abandon de l'État. »

Elle pense aussi aux administrés : « Avoir une eau pas chère, c'est donner du pouvoir d'achat aux consommateurs. »

Pour l'association des maires ruraux de Meuse, « le principe du transfert doit rester facultatif avec la désignation de délégués communaux dans les syndicats de gestion de l'eau ».



Présidente de l'association des maires ruraux de la Meuse, Odile Beirens souhaite aussi que les communes puissent continuer à gérer leur eau.

► Sur le web

Retrouvez notre galerie photos de la mobilisation des élus meusiens sous les fenêtres de la préfecture, en scannant ce QR code

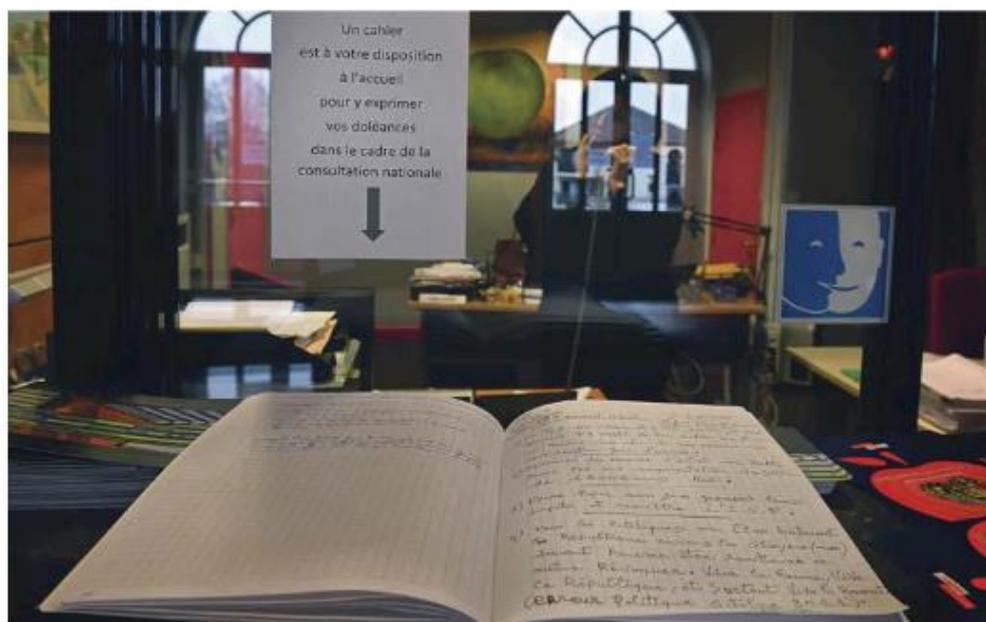


Les élus locaux doivent-ils s'emparer des cahiers de doléances de 2019 ?

Cinq ans après l'exercice démocratique qui avait permis d'apaiser les gilets jaunes, les milliers d'écrits de Français n'ont donné lieu à aucune exploitation politique nationale. Des collectivités en revanche se penchent dessus.

Prés de 218 000 contributions. De quoi faire pâler d'envie n'importe quel adjoint délégué à la démocratie locale ou à la participation citoyenne ! En 2019, les Français se sont déplacés en nombre dans leurs mairies pour noircir des cahiers de doléances. Le dispositif mis en place dans le cadre du Grand débat national voulu par Emmanuel Macron visait à répondre au mouvement des gilets jaunes. Et depuis ? Rien ou presque.

L'exercice démocratique – inédit par son ampleur depuis 1789 – a certes donné lieu à une synthèse nationale, confiée à des cabinets privés et des instituts de sondages. Mais la réponse politique promise par le président de la République et prévue le 15 avril 2019 n'a jamais eu lieu. Le même jour, l'incendie de Notre-Dame de Paris provoquait l'annulation du rendez-vous... jamais reprogrammé. Cinq ans plus tard, la cathédrale « est sur le point de retrouver son lustre d'antan, mais les doléances des Français, qui sont aussi un "trésor national", n'ont toujours pas fait l'objet d'une



Les cahiers de doléances – Ici celui de Liévin (Pas-de-Calais) – dorment aujourd'hui dans des cartons des archives départementales partout en France.

grande restitution nationale », déploraient les présidents d'une quinzaine de départements et d'associations d'élus (Maires ruraux – AMRE, Petites villes – APVF) dans une tribune publiée mi-avril dans « Le Monde ».

Un référentiel. Et si les collectivités locales remédiaient au fiasco de l'exploitation des doléances ? Précurseur, le conseil départemental de la Gironde finance pendant trois ans une thèse sur les quelque 350 cahiers des communes de son territoire. L'initiative, dont les enseignements sont attendus courant 2025, devrait permettre à la collectivité d'adapter ou d'affiner ses politiques publiques.

« On trouve dans les doléances des revendications nationales et locales, notamment celles qui concernent les transports, détaille Samuel Noguera, le thésard en question. Mon travail

19 000 cahiers de doléances ont été mis à disposition par les mairies ; 80 % sont numérisés sans être publiés.

de recherche contextualise les contributions, canton par canton ou quartier par quartier, dans le cas de Bordeaux. » Dans le Lot, le Finistère ou encore l'Orne, les travaux d'universitaires

pourraient amener d'autres départements à se pencher sur les fameux cahiers. « Si ces cahiers ont été faits, utilisons-les ! Qu'un département s'en empare, c'est intéressant et légitime », approuve Jean-Marc Offner, ancien directeur de l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine. « Les doléances ne peuvent qu'apporter des informations et des questionnements hors des radars, poursuit ce spécialiste (entre autres) des mobilités.

D'autant plus que l'action publique se nourrit des représentations. » Même avec cinq ans de retard ?

« Sur les questions de santé, de justice fiscale, de démocratie, on constate une logique ●●●

Gironde 1630 000 hab.

« Ecouter ceux qu'on n'a pas l'habitude d'entendre »



CD GIRONDE

Céline Goeurry, conseillère départementale de Gironde (app. PS) déléguée à la citoyenneté

« Nous avons commencé à nous intéresser aux doléances en 2022, quand Jean-Luc Gleyze [président PS de la Gironde] a décrété la participation citoyenne comme grande cause départementale. Cette année-là était chargée sur le plan électoral, alors qu'en 2021, la participation au scrutin départemental avait très faible [33,6%]. Plutôt que d'essayer de créer de nouveaux espaces d'expression, nous avons décidé d'aller chercher dans les cahiers de 2019 les avis de celles et ceux qu'on n'a pas l'habitude d'entendre dans les dispositifs de participation. C'est le sens du travail de thèse de Samuel Noguera, financé par le département [lire p. 6], qui nourrira nos propres politiques publiques. Il pourra aussi être intéressant pour d'autres collectivités, en fonction des compétences.

Finesse. Les premiers axes qui ressortent concernent les solidarités territoriales et le lien avec les services publics. Exemples : le développement d'un RER girondin ou l'implantation dans les territoires de maisons handicap. On avait déjà ces préoccupations-là, mais pas avec une telle finesse. Dans le nord du Médoc, le pays Foyen ou, plus globalement, ce qu'on appelle « le croissant de la pauvreté » de la Gironde, territoire de mission pour le département, les doléances nous permettront de préciser l'écriture de nos schémas, comme sur les mobilités ou les collèges. »

Clermont-Ferrand (63) 147 000 hab.

« Il existe le risque d'un décalage dans le temps »



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Charles-André Dubrouil, adjoint (Génération. s) au maire, délégué à l'innovation démocratique

« Je n'étais pas encore élu en 2019 et, en toute honnêteté, je ne me suis pas saisi des cahiers écrits par les Clermontois. Mais cela m'intéresserait beaucoup d'avoir accès à ces doléances, pour identifier les thématiques principales et voir comment les décliner à l'échelon local. Attention au décalage : l'exercice date d'il y a cinq ans et résultait d'une mobilisation historique. Si on le rééditait aujourd'hui, je ne parierais pas que les questions de démocratie ressortent du lot, l'envie exprimée alors d'une autre représentation par exemple : j'ai l'impression que c'est retombé... »

Volonté. Si les collectivités s'emparent des doléances, il est nécessaire d'y accorder une vraie volonté politique, comme pour n'importe quel dispositif participatif. Je le constate à Clermont-Ferrand avec notre initiative de proposition citoyenne. Les habitants peuvent soumettre des idées. Si celles-ci recueillent les signatures de l'équivalent d'1 % du corps électoral, et après examen par les services de la ville – sur la compatibilité avec nos compétences et les valeurs républicaines –, elles peuvent aller jusqu'à faire l'objet d'une délibération. Limite juridique : c'est le maire qui fixe l'ordre du jour du conseil municipal. Rien n'oblige les élus locaux à inscrire une proposition citoyenne à l'agenda. Au risque de me répéter, sans volonté politique, ce genre d'initiative relève du gadget. »

Auger-Saint-Vincent (60) 550 hab.

« Être accessibles pour les élus, actuels ou futurs »



VILLE D'AUGER-SAINTE-VINCENT

Fabrice Dalongville, maire (sans étiquette)

« On peut apporter des réponses aux doléances à deux niveaux. D'abord à l'échelle des mairies où elles ont été recueillies, il y a cinq ans. J'espère bien que les collègues s'y sont intéressés... A Auger-Saint-Vincent, j'avais fait une copie du cahier de la commune [avant sa transmission aux archives départementales] et cela nous a inspirés pour les municipales de 2020, sur le commerce local ou sur l'ouverture d'un lieu de sociabilité notamment [un café citoyen]. La question du soin était aussi très présente dans les doléances et cela n'a fait que renforcer notre soutien à un projet de centre de santé, d'initiative citoyenne.

Responsabilité. L'autre niveau, c'est bien sûr celui de l'Etat, à l'origine de l'appel du Grand débat de 2019. C'est donc lui qui porte la responsabilité des doléances. Or, le devoir de suite n'a pas été exercé correctement ! On constate dans les cahiers une forte occurrence d'une centaine de propositions, mais, sur des sujets comme la fiscalité ou l'immigration, l'expression ne correspond pas aux grandes orientations du pouvoir national actuel... L'Etat doit enfin rendre les doléances publiques et accessibles à tous, via une plateforme en ligne, et, de fait, à tous les élus actuels ou futurs. On est à deux ans des prochaines élections municipales, à quatre ans des départementales et régionales. Tout le monde devrait pouvoir se plonger dans ces cahiers. »

●●● de permanence dans les doléances. Il faut garder ces écrits en arrière-boutique, comme un référentiel, pour pousser les pouvoirs publics à apporter des réponses», considère Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Ce dernier rappelle au passage que les cahiers de 2019 découlent de l'opération «mairie ouverte» initiée par des élus locaux pour recueillir et apaiser la colère exprimée par les gilets jaunes. «Quand je vais voir les personnes qui ont laissé leurs coordonnées après leurs doléances pour leur demander si elles sont toujours d'accord avec ce qu'elles avaient écrit, la réponse est très souvent oui, confirme Samuel Noguera. La baisse du pouvoir d'achat ne s'est pas améliorée depuis...» Sans surprise, la prise en compte des cahiers de doléances peut réactiver le débat entre démocratie directe et démocratie représentative. «Notre opposition nous reproche de nier la parole politique et d'accorder trop d'importance à la parole citoyenne», constate ainsi Céline Gocury, conseillère départementale de Gironde, déléguée à la citoyenneté. «Il faut parfois prendre un peu de recul, si le cahier de votre commune ne compte que trois contributions... met en garde le maire d'Auger-Saint-Vincent [Oise] Fabrice Dalongeville, pourtant ardent défenseur de l'exploitation des doléances. Ce qui est intéressant, c'est l'analyse des écrits et de les comparer avec ceux des villages alentour.»

Grands pôles. Mais dans quelle mesure les cahiers peuvent-ils aider les élus locaux à définir leurs politiques? Exercice libre, les doléances oscillent entre des témoignages de retraités ou de

Sortir les doléances des cartons

Les près de 20 000 cahiers de doléances de 2019 dorment aujourd'hui dans des cartons des archives départementales, partout en France. Consultables pour la plupart d'entre eux, mais, de fait, difficiles d'accès pour le commun des citoyens, ils n'ont pas été mis en ligne alors qu'Emmanuel Macron s'était engagé à les rendre publics, au sortir de la crise des gilets jaunes. Le gouvernement avance aujourd'hui la raison (le prétexte?) du coût de leur numérisation et de leur anonymisation - nombre de contributeurs ont laissé leurs noms et prénoms, parfois même leurs adresses postales ou mails, et leurs numéros de téléphone. Pourtant, 80 à 85% des doléances seraient déjà numérisées. Les quelques universitaires qui ont pu consulter ce corpus ont signé un engagement pour ne pas le diffuser. «Ne pas mettre les cahiers de doléances à disposition du plus grand nombre via une plateforme nourrit le soupçon que l'exercice fut inutile», déplore le politologue Dorian Dreuil.

salariés qui peinent à boucler les fins de mois, des listes de propositions de réformes plus ou moins argumentées ou encore des récriminations contre les gouvernants, Emmanuel Macron en premier lieu. «On constate dans les cahiers des grands pôles, déjà identifiés dans le mouvement des gilets jaunes, alors que ce ne sont pas les mêmes personnes qui se sont impliquées dans les doléances : la question des inégalités socio-économiques, dont la justice fiscale avec la suppression de l'ISF, d'une part, et la question démocratique d'autre part», développe la sociologue et historienne Magali Della Sudda, coordinatrice d'un projet de recherche national sur les gilets jaunes.

«J'ajoute un troisième pôle qui englobe les inégalités socioterritoriales, les mobilités et l'écologie. Là, les collectivités peuvent agir, complète l'universitaire. Sur la démocratie également : les maires peuvent réinsuffler des dispositifs d'écoute des citoyens, pour peu qu'ils acceptent de modifier leurs projets.» Agnès Vatican, directrice des archives

départementales de la Gironde, qui conservent les doléances, souligne une autre caractéristique : «Ces cahiers constituent

«Ces cahiers sont une source de premier ordre sur la ruralité, à la parole moins analysée que celle des milieux urbains.»

une source de premier ordre sur la ruralité, dont la parole est moins reflétée et analysée que celle des milieux urbains.»

Sentiment de gâchis. Reste que c'est le président de la République, et non les maires ou présidents de département, qui a appelé les Français à mettre par écrit leurs propositions, leur colère et leurs espoirs. «Les doléances ont été rédigées à destination de l'Etat, s'en saisir au niveau local, c'est le mettre face à ses contradictions, mais c'est aussi, pour les collectivités, de nouveau se substituer à l'Etat à moyens constants», avertit Charles-André Dubreuil,

adjoint (Génération. s) au maire de Clermont-Ferrand, délégué à l'innovation démocratique. Le gouvernement ne semble cependant pas prêt à rouvrir les cahiers de 2019 (lire ci-contre)... «Tout le monde devrait s'en emparer, plaide le politologue Dorian Dreuil, porte-parole de l'association Démocratie ouverte. Ces cahiers citoyens constituent l'anatomie de notre société la plus puissante depuis 1789, d'où ce sentiment de gâchis.»

Pour y remédier, celui qui est aussi impliqué dans l'association Rendez les doléances! incite les futurs candidats aux élections municipales de 2026 à lire ou relire les cahiers pour nourrir leurs programmes. «Il ne faut pas seulement faire de leur contenu un legs pour l'Histoire ou un corpus pour les linguistes. Il faut en faire une matière brûlante pour comprendre la société et l'apaiser. Et dire aux gens que cela n'a pas servi à rien», exhorte encore Dorian Dreuil.

Mettre au jour, a minima. En attendant 2026, les cahiers de doléances pourraient faire parler d'eux à l'Assemblée nationale. Députée (EELV) de la Drôme, Marie Pochon a pris l'initiative d'une proposition de résolution pour «la publicisation des doléances du grand débat national» qu'elle espère voir adoptée au cours de cet été. Le texte est cosigné par 18 parlementaires, de La France insoumise au Modem. Pour lui donner plus de résonance, Marie Pochon suggère aux maires de faire voter dans leurs conseils des vœux «pour rendre accessibles les doléances»: «Certes, c'est symbolique, mais si 10 000 communes prennent cette initiative, peut-être que cela sera entendu...» **Nicolas Barriquand**

Le pays Roannais – Non labellisée France Ruralité Revitalisation (27/06)

Jarnosse. Isabelle Dugelet invitée au Conseil Municipal de Jarnosse.

Lors du conseil municipal, mardi 11 juin, Isabelle Dugelet, première édile de La Gresle et membre de l'association des Maires Ruraux de France (AMRF) était l'invitée de Jean-Marc Lombard, maire.

Toute la première partie de ce conseil a été consacrée au nouveau zonage en soutien des territoires ruraux. Sur l'ensemble des 25 communes de Charlieu Belmont communauté, Jarnosse, La Gresle, Cuinzier, Sevelinges, Arcinges et Le Cergne ne bénéficieront pas des mesures du dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR).

Isabelle Dugelet a expliqué aux conseillers la non-adéquation des bassins de vie retenus, sans rapport ni avec la découpe départementale, ni donc avec la communauté de communes.

Cuinzier par exemple

Un exemple particulièrement frappant concerne la zone industrielle (ZI) de Cuinzier pour laquelle des travaux et investissements sont en cours et qui figure elle aussi parmi les exclues. Les éventuelles nouvelles entreprises ne bénéficieront pas des avantages prévus dans le dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR) et leur installation dans cette ZI semble peu probable.

Une conférence et un communiqué de presse sont à l'ordre du jour, pour informer de l'incohérence constatée sur le terrain par les maires des communes concernées.

Prochain conseil municipal. Il aura lieu mardi 9 juillet.

Le pays Roannais – Six communes écartées du dispositif France Ruralités Revitalisation (27/06)

Les élus sont mécontents de ce nouveau classement et votent une motion de censure. Le conseil communautaire de Charlieu-Belmont s'est tenu jeudi 20 juin.

Dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR). Sur la liste des communes éligibles au nouveau zonage en soutien des territoires ruraux, parue au Journal Officiel le 19 juin, six municipalités du territoire de Charlieu-Belmont communauté ont été exclues du nouveau classement : Arcinges, Cuinzier, Jarnosse, La Gresle, Le Cergne et Sevelinges.

Les élus ont adopté à l'unanimité une motion dénonçant ce classement partiel. Ils jugent inexplicable l'absence de ces six communes au regard de leurs caractéristiques particulières en zone de montagne et enclavées. Les rattachements artificiels aux bassins de vie de Cours-La Ville ou de Thizy-les-Bourgs sont dénoncés.

Le rattrapage de ces six communes dans le zonage France Ruralités Revitalisation est donc demandé, via le préfet de la Loire, au ministre des Collectivités territoriales et de la ruralité.

Voie verte. Des décisions de rétrocession de parcelles, d'échange de foncier avec un riverain et l'aménagement du pôle intermodal au carrefour des Trois moineaux sont validées.

Subventions. La somme de 2.547 ? a été allouée au titre du dispositif d'aide à l'achat et réparation de vélo. Au titre de l'aide au développement des petites entreprises, deux nouvelles entités de Charlieu vont bénéficier de deux subventions : la boucherie de Nadège et Julien Del Negro pour 3.500 ? et le restaurant du Sornin de Myriam Labrosse pour 1.066 ?.

Piscine intercommunale. Une demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été formulée pour ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 10.450.672 ? HT.

Symisoa. Le syndicat mixte évolue et change de dénomination : il s'appelle désormais « Symisoa, Epage Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire ».

Le Monde – Législatives 2024 : dans le Vaucluse, « c'est bien gentil de voter pour les racistes, mais qui va venir travailler dans nos terres ? » (27/06)

Reportage « La tentation du RN ». Dans les petits villages du Ventoux, historiquement ancrés dans une culture radicale-socialiste, le vote pour l'extrême droite progresse. Il gagne les agriculteurs des filières fruits et légumes, qui dépendent pourtant d'une main-d'œuvre étrangère, surtout espagnole et maghrébine.

Dans les vergers qui s'étendent au pied du mont Ventoux, les branches sont lourdes de cerises, mûres à cette saison. Ce petit coin de Provence, à l'est de Carpentras (Vaucluse), est connu pour cela mais aussi pour le raisin de table, qui viendra à maturité plus tard dans l'été. « Depuis toujours », disent les habitants, des ouvriers agricoles viennent de l'étranger ramasser les fruits. Des générations sont arrivées d'abord d'Italie et du Portugal, puis d'Espagne et du Maghreb.

Nous sommes dans la 5e circonscription du Vaucluse – la dernière à n'être pas encore aux mains du Rassemblement national (RN), qui a pourtant obtenu 40,3 % des voix dans le département aux élections européennes. Le vote RN, bien ancré dans la région, représente encore une relative nouveauté dans les villages de l'ancien Comtat Venaissin. Ces toutes petites communes tenues par des maires de centre gauche, dans une tradition radicale-socialiste installée depuis la III^e République, menacent de basculer.

Dans le village de Villes-sur-Auzon (Vaucluse) – Jordan Bardella y a recueilli 35,8 % des voix aux élections européennes –, Sonia Catieau, 54 ans, et ses deux enfants, Geoffrey et Juliette (28 et 24 ans) font surtout du raisin, de la cerise et de l'asperge, ce légume fragile qu'il faut savoir « creuser » (déterriner) sans le briser en deux. Les trois agriculteurs ont voté pour la liste du RN. Ils font venir à chaque saison une dizaine de Maghrébins, sans compter leur « permanent », un Marocain installé au village dont le fils était à l'école avec Geoffrey. Les ouvriers maghrébins sont employés au moyen de contrats saisonniers de six mois dits, par métonymie, « contrats OFII » – ils sont délivrés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, rattaché au ministère de l'intérieur.

Ne craignent-ils pas que les travailleurs extra-européens ne puissent plus venir ? « La paperasse pour les faire arriver est déjà compliquée. Je ne vois pas comment ça pourrait être pire », souligne Geoffrey. Et leur employé marocain, s'il était exposé à une xénophobie décomplexée ? « Les personnes honnêtes qui travaillent n'ont rien à craindre. » N'est-il pas paradoxal de voter pour un parti qui affiche son aversion pour les immigrés quand on a tant besoin d'eux ? « Il y a aussi des gens d'origine marocaine qui votent RN », défend Sonia.

Paresse et assistantat

Dans la maison familiale qui jouxte les vignes et les champs d'asperges, un auvent abrite un tracteur, sous le regard d'une caméra de surveillance. « Il vaut 150 000 euros. Donc, ça sécurise contre le vol, explique Geoffrey. Quand il y a eu les manif cet hiver, les gens ont ironisé sur les agriculteurs qui bloquaient avec du matériel de ce prix... Mais il n'est pas à nous, c'est du leasing [crédit-bail]. » L'exploitation traverse une « passe compliquée », témoigne Sonia, après de gros investissements suivis d'aléas climatiques qui ont entraîné des pertes. Ils rient quand on leur demande s'ils s'octroient un salaire. « Comme je suis à la tête de la société, je suis obligée de déclarer le minimum, 1 700 euros, détaille-t-elle. Mais je n'en garde que 1 000 et je reverse le reste à l'exploitation. »

Juliette trouve la situation injuste : comment elle et sa famille peuvent gagner si peu, alors que d'autres « vivent des aides » ? Une population cristallise leur rancœur : cette jeunesse du centre-ville de Carpentras, issue des précédentes générations d'immigrés maghrébins et accusée de tous les maux, en premier lieu la paresse – pire, l'assistantat. La «

valeur travail » dessine ainsi une limite claire entre le « bon » et le « mauvais » immigré, entre celui qui travaille au champ et celui qui « traîne ». « Les gens veulent que les Maghrébins restent au-dessous d'eux », analysera plus tard Lounes Djoumer, suppléant sur la liste Nouveau Front populaire de la « circo » voisine. « Que l'on fasse les métiers dont eux ne veulent plus, mais pas que l'on s'émancipe. »

Tout le monde en a conscience, le métier est dur, et le besoin en main-d'œuvre étrangère est d'autant plus vif que les « locaux » ne veulent plus être aux champs. Ce constat nourrit encore davantage le ressentiment des agriculteurs contre une « France des assistés » que tous, quelles que soient leurs opinions politiques, décrivent comme opposée à leurs valeurs.

Depuis la crise liée au Covid-19, il ne vient plus un seul de ces « étudiants à la fac, qui faisaient ça pendant l'été pour payer leur année », racontent Frédéric et Nicolas Ruel, père et fils, dans leur centre de conditionnement, où les cerises sont triées, calibrées et mises en barquette, de l'autre côté du village de Villes-sur-Auzon. Tous deux, descendants d'immigrés italiens, ont voté pour Jean Lassalle aux européennes – il a obtenu 7 %. Ils en veulent à l'Europe et à ces cerises belges qui inondent le marché à moindre prix. « On nous matraque, on surveille nos cerises, alors que ces produits-là passent les frontières sans un contrôle pour arriver moins chères [au marché de] Rungis [Val-de-Marne] », s'agace Nicolas. Ils citent l'interdiction européenne, en 2022, d'un insecticide qui protégeait les fruits de la mouche asiatique *Drosophila suzukii*. L'année 2023 a été catastrophique.

La porte ouverte aux abus

Ni le père ni le fils ne semblent tentés par le RN. Mais ils dessinent, eux aussi, les contours d'une mondialisation impossible : laisser entrer la main-d'œuvre étrangère, mais pas les fruits des marchés voisins. « Si jamais ils empêchent les gens de venir, on prendra qui pour ramasser nos cerises ? », demande Nicolas. Mais Frédéric n'y croit pas. « Bardella, il est déjà en train de rétro pédaler sur tout. »

A Malemort-du-Comtat (Vaucluse), à une dizaine de kilomètres, les agriculteurs discutent au café Le Comtadin, sur la place centrale de ce tout petit village provençal avec son lavoir et sa fontaine. Il pleut, ce n'est pas un jour pour ramasser les cerises – d'ailleurs, elles vont s'abîmer, ce qui inquiète tout le monde. Thomas Ollivieri, 20 ans, a voté François Asselineau, le candidat du « Frexit » aux européennes et le choix du RN lui paraît absurde. « Regardez mon nom, déjà, s'agace-t-il. On est plein de descendants d'immigrés ici. C'est bien gentil de voter pour les racistes, mais qui va venir travailler dans nos terres ? On ne veut pas des Marocains, mais on les trouve bien braves quand ils ramassent notre raisin. »

Le coin a été marqué par une sinistre affaire, qui montre que les contrats saisonniers sont aussi parfois la porte ouverte aux abus. A la lisière du village, 17 Marocains âgés de 22 à 46 ans vivent depuis plus d'un an dans une maison sans eau ni électricité. Arrivés à partir de mai 2023 pour la saison, ils n'ont pas été payés, en dehors des dédommagements obtenus par certains aux prud'hommes. Leur employeur et son comptable ont été mis en examen en janvier pour « traite d'êtres humains », et « soumission de personnes vulnérables ou dépendantes à des conditions de travail et d'hébergement indignes ». Dans la région, personne ne comprend comment l'employeur, que tout le monde connaît, a pu tremper dans une histoire pareille. « C'est plus que limite », s'énerve un élu du coin, sans vouloir être cité sur ce point. « Le minimum, c'est de traiter les gens correctement. »

« Il n'y a pas d'insécurité »

Dans ces anciennes terres radicales-socialistes, les maires de centre gauche (en général non étiquetés), eux-mêmes agriculteurs, se désespèrent de voir progresser le vote en faveur de l'extrême droite. Au pied de l'église barrée d'une grosse inscription « République française » en lettres rouges, signe d'un anticléricalisme qui remonte à loin, le maire de Villes-sur-Auzon est perplexe : « Il n'y a pas d'insécurité, s'étonne Frédéric Rouet. J'ai fait installer un distributeur de billets, une maison médicale et une pompe à essence... Franchement, je ne comprends pas. »

La tentation du RN est d'autant plus violente qu'ils se savent appréciés de leurs administrés. Max Raspail, maire de Blauvac (Vaucluse) depuis 1995, encarté au Parti socialiste et passé sous la bannière Renaissance « à la gauche de Macron », a dépouillé un à un les 96 bulletins en faveur de la liste Bardella, au soir du 9 juin. « J'étais blême », se souvient-il. Sur les 439 inscrits que compte l'unique bureau de vote, 69,7 % se sont déplacés. « Dans les villages, aux municipales, les gens votent pour une personne, résume le maire. Cette année, ils ont voté contre Macron. Mais, dans le lot, quelques-uns sont des vrais fachos et ceux-là, on n'arrivera pas à les sauver. »

Que l'on cherche à expliquer la progression du RN l'agace au plus haut point. « Il n'y a rien à comprendre, les fachos, c'est des fadas ! » Mélanger politique et filière cerise ne plaît pas beaucoup à cet agriculteur en activité depuis 1970. « Ils ont mis la pagaille à la fraise parce qu'ils ont reçu Bardella », rappelle-t-il, faisant référence à la visite, en juin, du candidat RN au Syndicat de défense de la fraise de Carpentras, qui a en effet provoqué un tollé – le syndicat a refusé de répondre au Monde pour cette raison. Selon nos informations, la tête de liste RN aurait garanti qu'il trouverait de meilleures « solutions » que les contrats actuels pour faire venir les étrangers. « Il a dit ça pour avoir leurs voix », soupire Max Raspail.

Ouest-France – REPORTAGE. Législatives : la santé loin des villes, entre débrouille et colère électorale (21/06)

Terrain de campagne. Jusqu'au premier tour le dimanche 30 juin, Ouest-France raconte les législatives vues de la 6e circonscription de Loire-Atlantique. Aujourd'hui, un sujet très sensible : la santé.

Pendant un an, Dominique, conducteur d'engins de 54 ans, n'a pu compter que sur une borne pour soigner sa tension. Il se rendait, au minimum, « une fois tous les trois mois » à la cabine de télé-médecine de Massérac, commune rurale à mi-chemin entre Nantes et Rennes. Nous sommes une nouvelle fois dans la 6e circonscription de Loire-Atlantique, où le résultat des élections européennes ressemble beaucoup à celui de la France.

« Pas avant deux ans ! »

Dans la télécabine, gérée par les secrétaires de mairie, les rendez-vous se font par écran avec des médecins de Nice, Paris et autres métropoles à forte densité médicale. « C'est déjà bien, ne serait-ce que pour renouveler les traitements », approuve Dominique. Même si ça ne vaut pas le contact réel, « où tu es quand même mieux suivi ». Le maire, Fabrice Sanchez, a opté pour cette télécabine en 2022 : « Subventions comprises, elle revient à 10 000 € par an. C'est ce qu'on payait avant en publicité pour faire venir un médecin chez nous, qui n'arrivait jamais. »

Ce déséquilibre entre soignés des grandes villes et des campagnes empoisonne le quotidien. C'est l'une des raisons poussant ce maire à revenir vers sa sensibilité d'origine « de centre gauche », après être passé par Chasse pêche nature et traditions et Renaissance. Dans la course aux législatives, le Nouveau Front populaire prévoit, en effet, « la régulation de l'installation de médecins dans les déserts ». Tandis que Renaissance, le RN et LR avaient refusé cette option présentée à l'Assemblée nationale en juin 2023, préférant la méthode souple avec les syndicats de praticiens.

Michelle et Jean-Paul, retraités de la vente et du bâtiment, continueront à voter communiste : « Globalement, l'accès aux soins et aux médicaments se dégrade », dit-elle. « La santé, l'éducation, la culture, c'est ce qui fait une grande nation... ou pas. On voit bien où ils veulent en venir avec ces cliniques privées qui poussent, plus grosses que des hôpitaux », s'indigne son mari. Le couple, croisé à la sortie d'une pharmacie de Guémené-Penfao, près de Massérac, préfère qu'on augmente les salaires dans la santé publique.

Marielle, jeune quinquagénaire, est moins au clair sur les solutions à ce problème complexe, comme beaucoup. Pour le constat, en revanche, même colère : « Vous cherchez un spécialiste et on vous répond : Pas avant deux ans ! » déplore cette ex-professeuse d'allemand, aujourd'hui travailleuse handicapée. Elle est très pessimiste sur la crise politique, ne voyant pas d'issue à ce « pétrin ». « Pour moi, ça sera le vote blanc, en espérant qu'il soit un jour pris en compte. »

Dans ce nord de la circonscription, les petits hôpitaux de Châteaubriant et Redon saturent régulièrement. Pas assez de personnel, trop de monde venu pour de la bobologie faute d'autres solutions. Mais ce 19 juin, c'est celui d'Ancenis-Saint-Géréon, dans le sud de la circonscription, qui annonce la fermeture de ses urgences les soirs d'été à partir de 17 h. Ce n'est pas la première fois. « Nos patients n'aiment pas ça. Nous non plus, confie une ambulancière. Quand c'est fermé, on doit aller au CHU de Nantes ou d'Angers, à plus d'une heure de route. Tout l'été, ça va être la galère. Aucun parti n'améliorera la situation », dit celle « qui ne lit plus les programmes ».

« On est dans la m... ! »

Même constat de fureur et d'impuissance chez Magali, en situation de handicap : « J'ai vu un enfant, victime d'un traumatisme crânien et pris de vomissements, se faire refuser l'entrée aux urgences d'Ancenis parce qu'elles étaient

fermées. On a répondu à ses parents : Appelez le 15. Vous trouvez ça normal ? » Le 30 juin, elle votera « extrême droite. On a tout essayé, et ça n'a pas marché. De toute façon, on ne peut pas être davantage dans la m... » Voici deux ans, cette quadra d'Ancenis avait lancé une pétition contre la fermeture nocturne des urgences (5 900 signatures). Elle regrette que l'hôpital public ne soit pas davantage présent dans cette campagne.